



## DIAGNOSTIC TECHNIQUE GLOBAL

### ❑ **Public concerné :**

- Diagnostiqueur immobilier, techniciens du bâtiment ayant une bonne connaissance en technique du bâtiment.
- Toutes personnes en reconversion professionnelle ou souhaitant consolider ses connaissances.

### ❑ **Pré-requis :**

- Sur justificatif être titulaire d'un diplôme BAC +3 bâtiment ou titre professionnel bâtiment de niveau II équivalent à un BAC +3 bâtiment.
- Maîtriser la langue française.

### ❑ **Objectif de la formation :**

- Maîtriser le cadre réglementaire applicable à l'habitat et la construction pour réaliser un DTG
- Savoir rédiger un DTG.
- Savoir conseiller un syndic de copropriété sur les travaux à effectuer.

### ❑ **Programme de la formation :**

- **Présentation :**
  - Définition et présentation d'un DTG.
- **La copropriété :**
  - Savoir différencier les différentes formes de copropriété,
  - Savoir analyser les documents de la copropriété et demande préalable : Les obligations ; règlement de copropriété, carnet d'entretien, fiche synthétique, immatriculation etc...
- **La pathologie des différents bâtiments :**
  - Les modes constructifs,
  - Constat de l'état d'apparence de la copropriété,
  - Les matériaux et produits de la construction,
  - La thermique des bâtiments,
  - Le confort acoustique dans les bâtiments,
  - Les possibilités d'amélioration et de réhabilitation,
  - Le diagnostic de performance énergétique ou l'audit énergétique.
- **Le coût des travaux :**
  - Le plan pluriannuel des travaux,
  - Notion de bases d'un chiffrage,
  - Détermination d'une estimation,
  - La synthèse et la présentation du DTG au syndicat de copropriété.

### ❑ **Pédagogie :**

**Matériel pédagogique :** Cours par vidéo-projection.

**Intervenant :** Guy LHOMME

**Suivi et Evaluation :** Test d'évaluation par QCM, attestations de formation et de présence.